

82% des Français jugent que les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques publiques

L'objectif de l'étude, réalisée en février par OpinionWay pour l'U2P, était de comprendre et d'analyser la perception des entreprises de proximité par la population. Or, il apparaît clairement que les Français entretiennent une relation privilégiée avec ces acteurs, qui s'est encore renforcée depuis la crise sanitaire.

En cette période pré-électorale, les Français souhaitent notamment que l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales soient replacés au cœur des débats. Pour accompagner cet élan, l'U2P a défini vingt priorités à destination des candidats afin d'améliorer l'environnement des entreprises de proximité.

Les Français accordent leur confiance aux entreprises de proximité

Depuis le début de la crise sanitaire, un élan de solidarité s'est créé autour des entreprises de proximité, vues par beaucoup, et notamment par le Président de la République, comme faisant partie de la « première ligne » face à la pandémie et aux différents confinements.

Ainsi, 65 % des Français accordent leur confiance aux acteurs de proximité alors qu'ils ne sont que 27 % s'agissant des enseignes nationales et seulement 6 % concernant les grandes enseignes internationales.



Olga Yastremska, New Africa, Africa Studio / Zoran Zeremski / Gorodenkoff Productions OU / Minerva Studio / Adobe Stock

Plus de huit personnes sur dix considèrent même que les acteurs de proximité devraient être davantage pris en compte par les politiques publiques, et une large majorité (89 %) demande que toute nouvelle loi ou réglementation soit pensée en fonction de son impact sur les petites entreprises. En parallèle, l'U2P a défini les 20 priorités des entreprises de proximité destinées à favoriser le développement de l'artisanat, du

commerce de proximité et des professions libérales (voir p. 2). Retrouvez les résultats du sondage en détail sur u2p-france.fr.

L'U2P invite les candidats à la présidence de la république

Afin d'entendre les candidats à la Présidence de la République sur leur vision et leurs engagements en faveur de l'économie de proximité, l'U2P les recevra le 17 mars prochain.

À cette occasion, le Président Dominique Métey, les Vice-Présidents de l'U2P (Michel Picon, Président de l'UNAPL, Joël Mauvigney, Président de la CGAD, Laurent Munerot, Président de la CNAMS et Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB), ainsi que les membres du Conseil National s'intéresseront aux programmes des candidats et à leurs impacts sur l'économie de proximité.

En parallèle, ils solliciteront leurs solutions en lien avec les vingt priorités des entreprises de proximité définies par l'U2P. ●



Étude réalisée auprès d'un échantillon de 1 019 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Interviews réalisées par questionnaire auto-administré en ligne les 9 et 10 février 2022.

Échéances électorales

L'U2P dévoile les 20 priorités des entreprises de proximité et va interpeller les candidats
page 2

Formation

Près de 700 000 contrats d'apprentissage conclus en 2021 dans le secteur privé
page 3

Numérisation

La facturation électronique progressivement généralisée à l'ensemble des entreprises
page 3

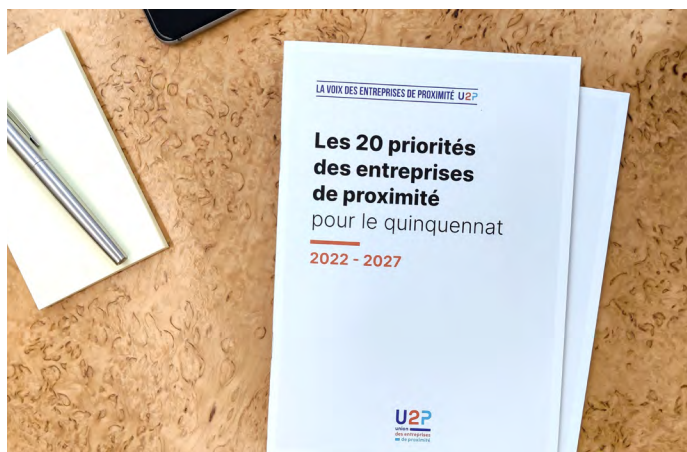
L'U2P dévoile les 20 priorités des entreprises de proximité et va interpeller les candidats

L'U2P a identifié les 20 priorités à mettre en œuvre pour favoriser le développement des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. C'est sur cette base que les représentants de l'U2P et de ses organisations membres interpellent les candidats à la Présidence de la République, dans le cadre d'une audition qui se tiendra le 17 mars 2022.

Cinq axes pour agir

La mandature qui s'achève a permis d'améliorer l'environnement des entreprises de proximité mais d'importants chantiers restent à mener.

Dans le contexte de la crise sanitaire comme dans celui de la reprise, la proximité a démontré sa pertinence et son importance aux yeux des français. Elle incarne un modèle de société qu'ils appellent de leurs vœux. L'U2P a ainsi défini vingt priorités réparties en cinq axes majeurs.



Prendre en compte la voix des plus petites entreprises

L'U2P propose que le seuil en deçà duquel des dispositions spécifiques doivent être prises dans les accords de branche soit fixé à 11 salariés. Parallèlement, il est nécessaire d'instituer une double représentativité au sein des branches professionnelles et de l'interprofession pour les entreprises de moins de 11 salariés et celles de 11 salariés et plus.

Il faut en outre revenir au principe fondateur de la mesure de la représentativité patronale : l'adhésion des entreprises à une organisation professionnelle, avant même la prise en compte du nombre de salariés.

Le droit d'opposition à un accord doit également être accordé aux organisations professionnelles représentant plus de 50 % des entreprises adhérentes.

Enfin, il faut sauvegarder les dispositifs adaptés aux TPE-PME en matière de droit du travail, en particulier la barémisation des indemnités prud'homales, la simplification du dispositif de représentation des salariés dans les entreprises de 11 à 20 salariés et l'équilibre trouvé entre négociation au niveau de la branche professionnelle et négociation au niveau de l'entreprise.

Agir pour que chaque emploi proposé par l'économie de proximité trouve preneur

Le rebond économique et la reprise de la création d'emplois consécutifs à la crise sanitaire ont mis en exergue les tensions de recrutement dans certains secteurs d'activité qui, pour certaines, préexistaient à la crise. Une meilleure anticipation des besoins en compétences des entreprises implique une coopération des branches professionnelles, des acteurs de la formation professionnelle initiale et continue et des acteurs du service public de l'emploi.

Dans le même temps, il faut améliorer l'orientation des jeunes et renforcer significativement la communication sur l'accès aux métiers, notamment au travers de l'apprentissage et de la professionnalisation. Sans pour autant délaisser la formation continue : renforcer les moyens pour le développement des compétences dans les entreprises de moins de 50 salariés est indispensable. Toutes ces évolutions doivent s'inscrire dans un réajustement de la gouvernance de France compétences visant à restaurer la responsabilité des administrateurs représentant les partenaires sociaux.

Accompagner la croissance et faciliter les transitions numérique et écologique

À ce jour, et même si l'on ne peut pas encore mesurer les effets des dispositions du Plan Indépendant d'entreprise, force est de constater qu'un nombre considérable de petites entreprises ne trouvent pas de repreneur. Souvent, faute de financement adapté. C'est pourquoi l'U2P demande la création d'un fonds d'aide à la création-reprise. Parallèlement, il est indispensable de soutenir les entreprises de proximité afin de les accompagner dans leur effort de transformation écologique et numérique.

Accompagner leur croissance passe également par une amplification des actions de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, et par l'absolue nécessité de rendre effectif en tous points du territoire l'accès au haut débit.

Centrer les politiques sur les TPE-PME

La baisse du coût du travail constitue l'un des leviers les plus puissants pour libérer le potentiel des entreprises de proximité.

Outre que cette mesure est cruciale pour leur compétitivité, elle leur permet d'augmenter les salaires nets. Cette augmentation

constitue un moyen, tout particulièrement pour les petites entreprises, d'améliorer leur attractivité afin de pourvoir les postes qu'elles proposent.

Plus largement, les entreprises ont besoin d'un cadre législatif et réglementaire stable, de normes répondant à leurs besoins et de règles réellement applicables à la réalité de leur fonctionnement. Trop souvent, les entreprises de proximité pâtissent d'évolutions décidées dans l'urgence et sans travaux préalables visant à évaluer leur applicabilité.

Valoriser les TPE-PME, c'est également garantir leur présence en tous points du territoire et limiter les entraves à l'exercice de leur activité, en particulier face au développement ininterrompu de la grande distribution, du « hard discount » et des plateformes de e-commerce. C'est aussi garantir l'accès des plus petites entreprises aux marchés publics ou encore pérenniser les comités de veille, de suivi, d'alerte et de détection précoce des difficultés, en ciblant leur action sur les petites entreprises.

Garantir un haut niveau de protection sociale soutenable par la nation

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition. Le premier défi de la prochaine réforme des retraites est de redonner une perspective d'avenir, en particulier aux plus jeunes, en restaurant la confiance.

Il est en outre indispensable de conserver une articulation entre assurance maladie obligatoire de base et complémentaires santé. Enfin, l'U2P juge indispensable de promouvoir un modèle de société qui valorise le travail indépendant autant que le salariat.

Retrouvez les 20 priorités de l'U2P sur www.u2p-france.fr. ●

Près de 700 000 contrats d'apprentissage conclus en 2021 dans le secteur privé

De record en record, l'apprentissage poursuit sur sa lancée. En tout, 718 000 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2021, dont 698 000 pour le secteur privé, soit une hausse de 37 % par rapport à l'année précédente d'après les chiffres publiés par le ministère du Travail.

Cette dynamique sans précédent a bénéficié à tous les niveaux de qualification, et singulièrement aux apprentis de niveau Bac ou inférieur au Bac. Ces derniers ont connu une progression de 21 % entre 2020 et 2021, contre « seulement » 13 % de croissance entre 2019 et 2020.

Les apprentis de niveau CAP-BEP s'établissent ainsi à 154 863 contrats conclus, et 105 685 pour les apprentis de niveau Bac.

Autre enseignement d'importance dans les chiffres du ministère du Travail : les entreprises de moins de 50 salariés demeurent largement surreprésentées parmi les employeurs d'apprentis, avec 66 % des contrats d'appren-

Les entreprises de moins de 50 salariés demeurent surreprésentées parmi les employeurs d'apprentis.

tissage conclus en 2021, alors que ces mêmes entreprises comptent pour 19 % de l'emploi en France. Nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la place des plus petites entreprises dans la formation des jeunes et la préparation de compétences d'avenir, avec un cursus d'excellence qui facilite l'insertion dans l'emploi.

Forte de cette dynamique, l'U2P défendra auprès des candidats



Photo: Adobe Stock

aux élections présidentielle et législative la nécessité de conforter la place de ce mode de formation, en particulier au sein de

l'Éducation nationale, et de mieux accompagner les entreprises qui s'investissent dans la formation des jeunes. ●

La facturation électronique progressivement généralisée à l'ensemble des entreprises

La loi de finances pour 2021 a défini le cadre juridique dans lequel va s'inscrire la généralisation de la facturation électronique entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction.

Les obligations découlant de la loi sont appelées à se déployer entre 2024 et 2026.

Le dispositif d'ensemble se généralisera progressivement en tenant compte de la taille des entreprises.

Déploiement progressif

Les obligations de facturation électronique seront imposées en réception à l'ensemble des assujettis dès le 1^{er} juillet 2024. En transmission, les grandes entreprises seront concernées à la même date, puis les entreprises de taille intermédiaire à compter du 1^{er} janvier 2025, et enfin les petites et moyennes entreprises ainsi que les microentreprises à compter du 1^{er} janvier 2026.



francescondiff.com / Adobe Stock

Les entreprises assujetties à la TVA en France devront ainsi émettre, transmettre et recevoir des factures sous forme électronique dans leurs transactions avec d'autres assujettis à la taxe

sur la valeur ajoutée, et devront transmettre les données de facturation ainsi que les données de transaction à l'administration fiscale.

Les entreprises auront le choix

de recourir soit à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration et dûment immatriculée, soit directement à un portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro, la plateforme qui assure déjà à l'heure actuelle l'échange dématérialisé des factures du secteur public. ●

Les entreprises auront le choix de recourir soit à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration, soit directement à un portail public de facturation.

Brèves

Artisans, commerçants et professionnels libéraux à l'honneur du Printemps de la Proximité 2022. L'U2P avait organisé en 2020 la toute première édition du Printemps de la proximité. L'U2P renoue cette année avec ce rendez-vous qui n'avait pu se dérouler ni être reconduit en 2021 en raison de la situation sanitaire. À l'occasion du Printemps de la Proximité 2022, des actions visant à mieux faire connaître les entreprises de proximité et leurs métiers seront menées par l'U2P et son réseau, partout en France, de la mi-mars à la mi-mai 2022.

De nouveaux outils pour simplifier la vie des entreprises. Le Ministère de l'économie, des finances et de la relance a lancé un ambitieux plan de simplification des services en ligne destinés aux entreprises. Trois nouveaux sites ont été lancés en ce début d'année permettant aux chefs d'entreprise, créateurs ou entrepreneurs, de réaliser leurs formalités en ligne avec formalites.entreprises.gouv.fr; de s'informer et d'être orientées avec entreprendre.service-public.fr; d'accéder au sein d'un seul et même espace aux services proposés par les impôts, les Urssaf et la Douane avec portailpro.gouv.fr.

Dans le cadre des JO 2024, de nombreux appels d'offre ouverts aux entreprises. Les entreprises intéressées par les appels d'offres publics et privés, et appels à projets émis dans le cadre des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 peuvent s'inscrire sur la plateforme Internet « #Entreprises2024 »

(entreprises2024.fr) à laquelle l'U2P est associée. Cette initiative s'inscrit dans la Charte Sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 signée le 19 juin 2018 par les partenaires sociaux, dont l'U2P. Elle entend notamment faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics et privés liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Des ressources pour aider les entreprises à s'orienter face aux conséquences de l'invasion militaire en Ukraine et des sanctions contre la Russie. Des informations sur les sanctions contre la Russie, et sur les mesures restrictives à l'exportation, sont disponibles sur le site de la direction générale du Trésor : tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/russie. Dans chaque région, les entreprises mises en difficulté du fait de la crise peuvent se rapprocher de leur Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) : entreprises.gouv.fr/fr/industriepolitique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes-des. Le prix de l'énergie pouvant connaître de nouvelles hausses, le site energie-info.fr/pro regroupe toutes les informations concernant les relations avec un fournisseur d'énergie. Enfin, des recommandations en matière de cybersécurité sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : ssi.gouv.fr/entreprise/actualite/tensions-internationales-renforcement-de-la-vigilance-cyber. L'U2P sera attentive à ce que les entreprises de proximité bénéficient de tout l'accompagnement nécessaire dans cette nouvelle crise. ●

Sur les réseaux sociaux

#SaveTheDate : rejoignez-nous lors d'un live exceptionnel le 17 mars 2022 afin de découvrir les engagements des principaux candidats à l'élection #Presidentielle2022 pour les #entreprisesdeproximite.
Inscription : lavoixdesentreprisesdeproximite.fr

TWITTER — @U2P_FRANCE — 25 FÉVRIER 2021

Agenda

17 février

Réunion du Conseil National de l'U2P.

18 février

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Gilles de Margerie, Commissaire général de France Stratégie, et Cédric Audenis, Commissaire général adjoint.

22 février

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Éric Chenu, Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française, et Anthony Aly, Directeur de cabinet d'Éric Chenu.

24 février

Audition de l'U2P par le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présidé par Louis Schweitzer.

2 mars

Entretien du Président de l'U2P avec le Président de l'U2P de la Réunion.

3 mars

Réunion du Bureau de l'U2P au Salon international de l'Agriculture.

14 mars

Participation du Président de l'U2P à la 51^e édition du concours des Meilleurs Apprentis de France Charcutiers-Traiteurs.

17 mars

Auditions des candidats à l'élection présidentielle à l'occasion de la réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} mars 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage